

République française
Ville de Saint-Cloud

Le Maire

Monsieur Laurent HOTTIAUX
Préfet des Hauts-de-Seine
Préfecture des Hauts-de-Seine
167/177 avenue Joliot Curie
92 013 NANTERRE CEDEX

Saint-Cloud, le 10 Avril 2021

Monsieur le Préfet,

Par un courriel reçu hier soir, vous souhaitez consulter les Maires du département sur la tenue des élections régionales et départementales en juin prochain. Nous devons vous répondre avant lundi midi.

Bien que je ne sois pas dupe sur la démarche, et par courtoisie républicaine, je souhaite vous répondre.

La durée du mandat tant pour le conseiller départemental que pour le conseiller régional est de six ans. La tenue des élections régionales et départementales soit en juin soit en octobre 2021 présente deux cas de figure distincts.

Pour les élus régionaux, que le scrutin se tienne en juin ou en octobre 2021 ne change rien au fait que leur mandat est amputé de plusieurs mois. En effet, les élections régionales ont eu lieu les 6 et 13 décembre 2015. Il n'y a dans ces conditions précises aucune prolongation de leur mandat, bien au contraire.

Pour les élus départementaux, élus les 22 et 29 mars 2015, il y a donc bien prolongation de leur mandat initial. Que cette durée soit de 3 ou 6 mois, la probabilité de mettre en péril la démocratie me semble extrêmement faible.

Ces faits étant rappelés, et avant d'en venir au débat de fond, je souhaite formuler la précision suivante. Sur un plan strictement personnel, étant conseiller départemental sortant et ayant été réélu maire de Saint-Cloud dès le premier tour en 2020, j'ai un très grand intérêt à ce que l'élection ait lieu le plus rapidement possible et quasi sans campagne. La prime au sortant sera très forte et me sera par conséquent favorable. Je considère cependant que l'on ne peut se prononcer sur un sujet démocratique d'intérêt général à l'aune de sa propre situation. Choisir une solution de facilité est délétère et alimente le désaveu des Français envers les élus.

Deux enjeux sont à prendre en considération : d'une part, le temps et les conditions de la campagne, et d'autre part, le jour du vote.

Le temps et les conditions de la campagne. Si les élections se tiennent les 13 et 20 juin, il faudra faire campagne sans pouvoir organiser de réunions d'appartements, sans pouvoir organiser de réunions



publiques, sans pouvoir tracter dans l'espace public. Nous pourrons en revanche tracter dans les boîtes aux lettres et organiser une campagne digitale (réunions en distanciel, vidéo sur les différents réseaux sociaux, campagne twitter, facebook, instagram, YouTube, TikTok, Pinterest...). La rencontre, l'échange direct avec l'électeur seront quasiment impossibles. C'est pourtant dans une campagne le plus intéressant et le plus pertinent. Rien ne vaut le contact direct. La qualité du débat démocratique, la nécessité du contradictoire seront mis à mal substantiellement. Certains proposent de faire campagne sur les chaînes d'information en continu. Les audiences sur mars 2021 sont les suivantes : BFMTV 2,8%, CNEWS 1,9% et LCI 1,1%, pour les deux chaînes parlementaires LCP et Public Sénat on a peine à trouver leur audience. Plus de 46 millions de français sont inscrits sur les listes électorales, reconnaisez que les pourcentages d'audience précités n'apportent pas une réponse probante.

Si l'on rajoute à tout cela l'espoir, qui risque d'être démenti par les faits, d'un desserrement du pays seulement à compter du 15 mai, soit moins d'un mois avant le premier tour, le maintien des élections serait une erreur politique majeure. Sauf à accepter un désintérêt total de nos concitoyens pour ce scrutin, une participation qui n'atteindrait pas les 30% et donc une légitimité incertaine pour les élus issus de ce scrutin.

Sans compter l'image désastreuse que donnerait le maintien. Alors que nous sommes confinés et privés d'une grande partie de nos libertés de circuler, de voir nos familles, et de nos loisirs, il serait impérieux d'aller voter. Pardon de le dire aussi crûment, mais les élections régionales et départementales n'intéressent que très peu nos concitoyens - à tort bien évidemment, mais c'est une réalité. La traduction de cette décision dans l'inconscient collectif sera « Décidément les élus ne pensent qu'à eux et à leur mandat ». Est-ce cela dont nous avons besoin aujourd'hui ?

Le jour du vote. La particularité de cette journée électorale est qu'elle est double. Il nous faudra par conséquent organiser en réalité dans chaque bureau de vote deux bureaux de vote : celui pour l'élection régionale et celui pour l'élection départementale. En temps normal, hors crise sanitaire, c'est tout à fait possible. On se serre un peu dans le bureau, on dispose de moins d'espace, on place deux urnes, deux tables de décharge, le double d'isoloirs... Mais comment faire tout cela en respectant les gestes barrières, les distanciations sanitaires ? À Saint-Cloud, les 21 bureaux de vote sont le plus souvent dans des endroits exigus. Y organiser deux bureaux de vote est possible, même si cela nécessite de déployer davantage de moyens, de trouver d'autres lieux mieux adaptés, permettant de respecter les exigences sanitaires liées à la pandémie. Mais est-ce le cas dans chaque commune de France ?

Reste le sujet de la vaccination des personnes participant à la tenue des bureaux de vote ainsi qu'au dépouillement. Vu les délais de vaccination et l'intervalle de temps entre les deux injections, il faudrait disposer dès maintenant de la liste complète pour procéder sans tarder à cette vaccination, alors que dans le même temps les incertitudes sur les doses de vaccins disponibles restent majeures pour les jours et semaines à venir.

Enfin, à Saint-Cloud, nous sommes en vote papier. Le dépouillement posera plusieurs problèmes : difficulté pour trouver des scrutateurs (vaccinés ?), manipulation des enveloppes et des bulletins de vote, simultanéité des deux dépouilements...

Quant à l'argument prenant exemple sur les autres pays qui ont coûte que coûte maintenu les élections, il suffit de regarder le taux de participation. Pour l'élection présidentielle qui s'est déroulée en janvier dernier au Portugal, le taux d'abstention était de 60,5%.

Je pourrais plus encore développer le sujet.

Pour toutes ces raisons, il me semble plus raisonnable et plus respectueux du bon fonctionnement démocratique de reporter ces élections les 3 et 10 octobre 2021.

Nous pouvons valablement espérer et penser qu'à cette date, une très grande majorité des Français sera vaccinée et que les conditions d'une campagne démocratique et d'un scrutin légitime seront réunies.

Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Préfet, que la ville de Saint-Cloud est prête à prendre sa part dans le déploiement de la campagne de vaccination. Nous n'attendons que votre autorisation d'ouverture.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Éric BERDOATI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric BERDOATI", with a long horizontal line extending from the end of the "I" towards the right.

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine